

13/05/2008**Grève à l'aciérie de Gandrange, l'appel de la CGT rejeté**

Un mouvement de grève a débuté lundi soir à l'aciérie du site ArcelorMittal de Gandrange, tandis que la cour d'appel de Metz a confirmé mardi matin la décision du tribunal de grande instance de Thionville, qui avait rejeté en première instance une requête déposée par la CGT visant à suspendre le plan social en cours. "Le mouvement de grève a été lancé hier soir à 22 heures au début du poste de nuit par le personnel de l'aciérie, avec blocage des accès au site", précise Jacky Mascelli, de la CGT : "Les salariés rejettent en bloc le plan social, qui est en réalité anti-social."

"Ils se battent pour eux, parce que pour le moment, c'est une seule offre de reclassement par personne avec licenciement en cas de refus, et ils se battent aussi pour les intérimaires. Le site est bloqué, les grévistes filtrent les entrées. On est à leurs côtés et on les soutient, contrairement aux autres syndicats", affirme Jacky Mascelli.

Le plan social actuellement en cours de discussion prévoit 575 suppressions de postes sur le site, avec la fermeture de l'aciérie électrique et du train à billettes. Cent vingt-quatre postes seraient créés au laminoir à couronnes et à barres, seule installation qu'ArcelorMittal entend conserver. Le groupe s'est engagé à proposer des reclassements sur ses sites de Florange (Moselle) et du Luxembourg aux salariés concernés par les suppressions de postes qui ne pourraient bénéficier de mesures d'âges.

Dans un communiqué, la CFE-CGC regrette que la CGT ait "décidé d'employer à nouveau la violence pour faire aboutir ses revendications". Mais la CFE-CGC et la CFDT, réclament également une amélioration du plan social. "On demande un plan de retraite maison à partir de 56 ans, un dédommagement du préjudice subi pour la perte d'emploi, un aménagement pour les salariés qui vont aller travailler au Luxembourg parce qu'ils vont perdre la couverture sociale française et la possibilité qu'il puisse y avoir une deuxième offre de reclassement", détaille Pierre Sutter, de la CFE-CGC. Le temps presse pour négocier avec la direction les conditions du plan social, car la clôture des discussions est prévue pour le 30 mai, précise le syndicaliste. Pour le moment, peste-t-il, "la direction joue sur la division des syndicats pour faire un plan social *a minima*".

La CGT, de son côté, n'a pas encore décidé si elle allait se pourvoir en cassation après la décision de la cour d'appel de Metz. Le syndicat réclamait une suspension du plan social au motif que les comités d'hygiène et de sécurité du site n'ont pas encore été consultés à ce stade sur le plan de restructuration, dont le volet économique est clos depuis début avril.

T.C. Reuters